

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq du mois de février à 19 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt février 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

**Membres présents** : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Etienne SIGRIST, François BERINGER, Philippe HEID, Agnès MATTER BALP, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ et François WASSMER

**Membre(s) absent(s) ayant donné procuration** : Henri MASSON à Eric MICHELAT  
Patrice WALTISPERGER à François BERINGER  
Christophe BITARD à Agnès MATTER-BALP  
Cyrille LHUILLIER à Philippe HEID

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

**Etaient invités par ailleurs** : M. Thomas GRUNENWALD, Responsable du pôle technique et des finances  
Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.  
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il dit que la séance a été précédée par une intervention de Mme Liliane ANCEL et Patrick FANTETI, dirigeants de l'association ECS (Essor pour la Culture et le Sport) invités à venir en préambule de la séance du conseil communautaire.

L'association ECS œuvre pour le développement de la culture et du sport sur le territoire en organisant des manifestations qui ne concurrencent pas celles des autres associations locales. Une projection est faite du bilan 2012 de l'association. Les dirigeants d'ECS présentent également les projets 2013 pour lesquels ils sollicitent l'attribution d'une subvention intercommunale de 20 000 € (voir **annexes**). Pour mémoire, la subvention versée par la communauté de communes était de 15 000 € en 2011 et 9 000 € en 2012. Particularités en 2013 : les jeux intervillages seront reconduits et l'association projette d'organiser un forum sur le thème de la prévention des risques et des soins pour les addictions.

Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et M. André ONIMUS, Président, remercient vivement les bénévoles de l'association pour leur engagement à l'animation du territoire.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00 heures.

Puis il aborde l'ordre du jour en précisant qu'un point est à supprimer car correspondant à une erreur matériel « Munchhouse : Aménagement du carrefour RD 47-1 et de la Rue d'Ensisheim – Choix du bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité ».

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 21 janvier 2013
2. Gestion des déchets : Promotion du compostage individuel – versement d'une subvention d'équilibre du budget principal portant diminution de la part des particuliers
3. Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) : Renouvellement de la participation financière 2013-2015
4. Mission Locale Jeunes : Convention de fonctionnement des permanences délocalisées
5. Compte de gestion 2012
6. Compte administratif 2012
7. Budget primitif 2013
8. Vote des taux d'imposition 2013
9. Etat de l'actif – Transfert du patrimoine du Budget général vers le Budget annexe « La Ruche ».
10. Immobilier d'entreprises – Etude d'opportunité et de faisabilité pour une solution d'accueil des entreprises : choix du bureau d'études
11. ADAUHR : Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités
12. Finances Publiques : Engagement partenarial
13. Ressources humaines
14. Maîtrises d'ouvrage déléguées
  - 14.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité et choix du maître d'œuvre
  - 14.2 Hirtzfelden – Rénovation de la chapelle de l'église : Demande de quitus.
  - 14.3 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte de sous-traitance N°6
15. Divers (CNPE de Fessenheim, GERPLAN transfrontalier, Etude de stratégie touristique...).
16. Informations

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 21 janvier 2013.**

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013 fait appel à des observations.

M. François WASSMER fait remarquer que le compte-rendu ne reflète pas les débats lors du point 10 relatif au comité consultatif piscine.

M. Philippe HEID rappelle que ce point était traité à huis clos, seule la décision doit être consignée dans le procès-verbal.

M. le Président répond qu'il a fait la proposition de relancer la commission piscine après le vote, mais que celle-ci n'est pas recevable. Selon le code général des collectivités territoriales, son vote est prépondérant en cas de partage des voix. Comme il a voté contre, la commission n'est pas relancée.

Mme Fabienne STICH regrette cette décision.

M. Philippe HEID fait remarquer que le point 6.3 relatif à Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 2 Réseaux secs ; Avenant n° 1 avait été retiré de l'ordre du jour.

M. le Président répond que ce point n'a pas été mis à exécution.

**Le conseil communautaire,**

**Par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

**Approuve le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2013, tel qu'il a été rédigé.**

**2. Gestion des déchets : Promotion du compostage individuel – Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal portant diminution de la part des particuliers**

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, la communauté de communes a décidé de lancer une nouvelle opération de promotion du compostage individuel (vente de composteurs individuels pour les habitants du territoire).

La campagne menée pendant 3 semaines a permis de recenser un besoin de 200 composteurs.

Il est proposé de verser une subvention d'équilibre de 4 500 € du budget principal au bénéfice du budget annexe Ordures ménagères afin de pouvoir minorer le coût du composteur pour les particuliers intéressés.

Pour mémoire, le tarif de vente des composteurs a été fixé à 15 € l'unité.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de verser une subvention d'équilibre de 4 500 € du budget principal au bénéfice du budget annexe Ordures ménagères pour cette opération ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives.**

**3. Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) : Renouvellement de la participation financière 2013-2015**

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération en date du 31 mai 2010, la communauté de communes a décidé de soutenir l'action menée par la Plateforme d'Initiative Locale (FPIL) Colmar Centre Alsace Initiative. En 2011 et 2012, la communauté de communes a reconduit son soutien financier à cette association.

Il est rappelé que la vocation de la PFIL Colmar Centre Alsace Initiative créée en 2004, est de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'une petite entreprise.

Elle apporte son soutien notamment par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt pour accompagner les porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Les conditions de versement de la participation de la communauté de communes sont établies pour la période 2013-2015.

Il est prévu le versement d'une subvention d'un montant de 0,15 € par habitant, destiné à doter les fonds d'intervention. S'y ajoute la cotisation annuelle de 100 € à cette association. Pour 2014 et 2015, les montants seront votés par l'assemblée délibérante de la communauté de communes.

Il est proposé de fixer la subvention à 1 498,15 € (cotisation annuelle incluse) pour 2013 tenant compte des résultats de l'INSEE pour le Recensement de la Population.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de verser une subvention de 1 498,15 € pour 2013 à la PFIL Colmar Centre Alsace Initiative ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.**

#### **4. Mission Locale Jeunes : Convention de fonctionnement des permanences délocalisées**

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération en date du 21 février 2011, la communauté de communes a décidé de soutenir directement l'action menée par la Mission Locale Jeunes (financement initial par le biais du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon).

Depuis 2011, la communauté de communes a reconduit son soutien financier à cette association.

Il est rappelé que la vocation de la Mission Locale Jeunes est d'assurer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans résidant sur le territoire de la communauté de communes. A ce titre, des permanences délocalisées se tiennent dans les locaux de la communauté de communes à raison de quatre demi-journées mensuelles (mercredis après-midi de 14 à 17 heures).

La Mission Locale contribue à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'insertion. L'objectif ciblé est l'insertion professionnelle des jeunes. Dans cette perspective, l'association s'efforce de développer ses relations avec les employeurs.

Il est proposé de signer une convention de fonctionnement des permanences délocalisées dans les locaux de la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2013 pour une durée de 1 an et tacitement reconductible ainsi que de fixer la subvention à 4 610 € pour 2013, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2012 tenant compte de l'inflation.

Suite à l'exposé de M. Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et la Mission Locale Jeunes à compter du 1er janvier 2013 pour une durée de 1 an, tacitement reconductible ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives ;**

**Décide de verser une subvention de 4 610 € pour 2013 à la Mission Locale Jeunes ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.**

## **5. Compte de gestion 2012**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans le compte administratif.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Prend acte de la transmission par Mme le Trésorier de Neuf Brisach des pièces du compte de gestion 2012**

**Constate les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier de Neuf Brisach figurant dans ses comptes de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissement et aux résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes :**

- **Pépinières d'entreprises « La Ruche »**
- **Ordures Ménagères.**

## **6. Compte administratif 2012**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

M. André ONIMUS, Président, a quitté la salle et n'a pas pris part, ni aux discussions, ni au vote.

Le présent compte administratif rend compte de la gestion de l'exercice 2012 pour le budget principal et les budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche » et Ordures Ménagères de la communauté de communes. Les résultats des comptes administratifs 2012 correspondent à ceux des comptes de gestion de Mme le Trésorier de Neuf Brisach.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2012 reprend les résultats antérieurs de l'exercice 2011 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2012.

Il a été examiné en amont par la commission « Finances ».

Des tableaux synthétiques des dépenses et recettes de l'année 2012 ont été transmis préalablement à chaque délégué communautaire et sont commentés. Ils figurent en **annexe**.

### Présentation par budget

#### A/ Budget Principal

• Recettes de fonctionnement :	9.503.927,18 €
• Dépenses de fonctionnement :	8.713.433,98 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>790.493,20 €</b>
Excédent 2011 reporté :	958.110,08 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2012 de</b>	<b>1.748.603,28 €</b>
• Recettes d'investissement :	2.772.944,85 €
• Dépenses d'investissement :	4.235.689,65 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>- 1.462.744,80 €</b>
Excédent 2011 reporté :	1.168.165,83 €
<b>Soit un déficit d'investissement 2012 de</b>	<b>294.578,97 €</b>
Excédent global 2012 :	1.454.024,31 €
• Restes à réaliser recettes :	5.985.783,21 €
• Restes à réaliser dépenses :	5.588.227,46 €
<b>Soit un excédent de restes à réaliser 2012 :</b>	<b>397.555,75 €</b>

Il est proposé de couvrir le déficit d'investissement constaté à l'article **001** (déficit d'investissement reporté) de **294.578,97 €** par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **1.350.000 €** et d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **398.603,28 €** à l'article **002** (excédent de fonctionnement reporté).

#### B/ Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche »

• Recettes de fonctionnement :	107.813,42 €
• Dépenses de fonctionnement :	124.185,02 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>- 16.371,60 €</b>
Excédent 2011 :	67.050,82 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2012 de</b>	<b>50.679,22 €</b>
• Recettes d'investissement :	10.216,48 €
• Dépenses d'investissement :	3.075,99 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>7.140,49 €</b>
Déficit 2011 :	5.219,50 €
<b>Soit un excédent d'investissement 2012 de</b>	<b>1.920,99 €</b>
Excédent global 2012 :	52.600,21 €
• Restes à réaliser recettes :	0 €
• Restes à réaliser dépenses :	0 €
<b>Soit des restes à réaliser 2012 :</b>	<b>0 €</b>

Il est proposé d'inscrire une partie de l'excédent de fonctionnement de **30.382 €** à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) et d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de

**20.897,22 €** à l'article **002** (excédent de fonctionnement reporté). Il est proposé de laisser l'excédent d'investissement de **1.920,99 €** à l'article **001** (excédent d'investissement reporté).

### C/ Budget annexe Ordures Ménagères

• Recettes de fonctionnement :	947.766,40 €
• Dépenses de fonctionnement :	933.662,16 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>14.396,28 €</b>
Excédent 2011 :	70.396,28 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2012 de</b>	<b>84.500,23 €</b>
• Recettes d'investissement :	75.565,97 €
• Dépenses d'investissement :	174.917,25 €
<b>Résultat de l'exercice 2012 :</b>	<b>- 99.347,28 €</b>
Excédent 2011 :	193.469,22 €
<b>Soit un excédent d'investissement 2012 de</b>	<b>94.121,94 €</b>
Excédent global 2012 :	178.622,17 €
• Restes à réaliser recettes :	0 €
• Restes à réaliser dépenses :	115.000 €
<b>Soit un déficit de restes à réaliser 2012 :</b>	<b>115.000 €</b>

Il est proposé de laisser **84.500,23 €** d'excédent de fonctionnement à l'article **002** et d'inscrire l'excédent d'investissement constaté à l'article **001** pour **94.121,94 €**.

Après s'être fait présenter le compte administratif établi par M. le Président et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Trésorier, Considérant que M. le Président a régulièrement administré au cours de l'exercice 2012 les finances de la communauté de communes en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Sous la présidence de M. Etienne SIGRIST et en l'absence de M. le Président,**

**A l'unanimité pour l'ensemble des budgets,**

**Approuve l'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen**

**Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête leur solde global comme indiqué ci-dessus**

**Affecte les résultats constatés au 31 décembre 2012 des différents budgets comme indiqué ci-dessus**

**Déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits non reportés annulés**

**Donne décharge à M. le Président pour sa gestion de l'exercice 2012 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**



## **7. Budget primitif 2013**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

En préalable, M. Etienne SIGRIST présente les principales caractéristiques du Budget Primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt et Zone Industrielle Koechlin 2013.

Des tableaux synthétiques sont transmis à tous les délégués et commentés. Ils figurent en **annexe**.

Sur proposition de la commission « Finances » réunie en amont à plusieurs reprises, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt et Zone Industrielle Koechlin 2013 comme suit :

### **A/ Budget Principal**

- Recettes de fonctionnement : 9.333.523,28 €
- Dépenses de fonctionnement : 9.333.523,28 €
  
- Recettes d'investissement : 12.217.686,06 €
- Dépenses d'investissement : 10.503.092,06 €

M. Cédric LEPAUL, Vice-président, indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

### **B/ Budget Annexe Pépinière « La Ruche »**

- Recettes de fonctionnement : 155.698,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 155.698,00 €
  
- Recettes d'investissement : 40.000,99 €
- Dépenses d'investissement : 40.000,99 €

Pour mémoire, les montants inscrits sont des montants HT, l'exercice étant soumis à déclaration de TVA trimestrielle (TVA collectée & déductible).

Il est proposé une subvention d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 26.900,78 € HT, soit 32.174 € TTC.

### **C/ Budget Annexe Ordures Ménagères**

- Recettes de fonctionnement : 900.122,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 900.122,00 €
  
- Recettes d'investissement : 254.343,94 €
- Dépenses d'investissement : 254.343,94 €

Il est proposé une subvention d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 49.330,77 €.  
Cette subvention est justifiée par le passage à la redevance incitative (exercice transitoire) et à la difficulté d'appréhender le comportement des redevables (augmentation du tri des déchets, diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles...).

#### **D/ Budget Annexe Zone d'activités de la Hardt**

• Recettes de fonctionnement :	2.025.576,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	2.025.576,00 €
• Recettes d'investissement :	1.012.788,00 €
• Dépenses d'investissement :	1.012.788,00 €

Il est proposé une prise en charge du déficit par le Budget Principal à hauteur de 31.513,00 €.

#### **E/ Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin**

• Recettes de fonctionnement :	1.610.852,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	1.610.852,00 €
• Recettes d'investissement :	805.426,00 €
• Dépenses d'investissement :	805.426,00 €

Il est proposé une prise en charge du déficit par le Budget Principal à hauteur de 201.426,00 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Par 18 voix pour et 2 abstentions pour le budget principal,**

**A l'unanimité pour l'ensemble des autres budgets :**

- **Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » ;**
- **Budget Annexe Ordures Ménagères ;**
- **Budget Annexe Zone d'Activités de la Hardt ;**
- **Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin ;**

**Adopte les différents budgets primitifs 2013 aux montants suivants :**

- **Budget principal : 21.551.209,34 € (montant total cumulé) ;**
- **Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » : 195.698,99 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Ordures Ménagères : 1.154.465,94 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Zone d'Activités de la Hardt : 3.038.364 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Zone Industrielle Koechlin : 2.416.278 € (montant total équilibré) ;**

**Dit que le virement d'équilibre annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » est le suivant :**

- **26.900,78 € HT, soit 32.174 € TTC au titre de la subvention de fonctionnement ;**

**Dit que le virement d'équilibre au budget annexe Ordures Ménagères est le suivant :**

- **49.330,77 € au titre de la subvention de fonctionnement (passage à la redevance incitative).**

#### **8. Vote des taux d'imposition 2013**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'état fiscal 1259 CTES, permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2013, n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux (courant mars prochain).

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et sur la base d'éléments connus (bases définitives 2012), il est proposé à l'assemblée de voter le maintien des taux d'imposition ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Fixe à 3 884 639 € € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2013, au titre des taxes « ménages » et de la « Cotisation Economique Territoriale»,**

**Décide, par conséquent, de voter le maintien des taux d'imposition ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence pour l'exercice 2013, déclinés comme suit :**

Libellé de la taxe	Taux 2013
Taxe d'habitation (TH)	<b>3,31 %</b>
Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFB)	<b>1,24 %</b>
Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties (TFNB)	<b>11,16 %</b>
Cotisation Foncière Entreprises	<b>22,06 %</b>

**9. Etat de l'actif – Transfert du patrimoine du Budget général vers le Budget annexe « La Ruche »**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Du matériel informatique avait été acheté en 2010 et 2011, destiné à couvrir les besoins des services du siège de la communauté de communes et amorti au Budget général.

Or certains services ont été décentralisés vers la pépinière d'entreprises « La Ruche ». Par ailleurs, il y avait nécessité de pallier l'insuffisance de postes informatiques destinés aux utilisateurs des salles de formation. Ainsi, les biens ci-dessous ont fait l'objet d'un transfert vers la pépinière d'entreprises à compter du 1 janvier 2013.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau d'amortissement pour le compte 2183 et de l'actif de ces deux budgets, à savoir :

N° inventaire initial	N° inventaire au budget pép.	Désignation du bien	Année d'acquisition	Coût d'acquisition TTC	Durée	Annuité	Valeur nette à la date du transf.
2183-10 HP COMPAQ 6000	2183-10C PC HP 6000	Ordinateur complet Compaq 600	2010	962,06 €	5	192,41 €	384,82 €
2183 10 PC PRO 4710s	2183-10D PC 4710s	4 PC portables Probook 4710s	2010	4.564,70 €	5	912,94 €	1.825,88 €
2183-11 6 PC CCER	2183-11A PC 4720S	2 PC portables Probook 4720s	2011	2.387,26 €	5	477,45 €	1.432,36 €
<b>TOTAL</b>				<b>7.914,02 €</b>	<b>xxxx</b>	<b>1.582,80 €</b>	<b>3.643,06 €</b>

Un certificat administratif sera rédigé en conséquence.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Arrête le tableau tel qu'indiqué ci-dessus ;**

**Autorise le transfert du patrimoine du budget général au budget annexe « Pépinière La Ruche ».**

**10. Immobilier d'entreprises – Etude d'opportunité et de faisabilité pour une solution d'accueil des entreprises : choix du bureau d'études**

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération en date du 10 septembre 2012, la communauté de communes a pris acte des dispositifs de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin en faveur de la création des hôtels d'entreprises.

Pour satisfaire aux conditions énumérées par ces financeurs, la communauté de communes a décidé de réaliser une étude de faisabilité préalable par un prestataire extérieur sur la base d'un cahier des charges commun à la Région Alsace et au Département du Haut-Rhin.

A l'issue de la procédure de consultation, il est proposé de retenir le bureau d'études KATALYSE de STRASBOURG pour un montant global de rémunération de 20.625 € HT, soit 24.667,50 € TTC.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de retenir le bureau d'étude KATALYSE de Strasbourg pour un montant de 24.667,50 € TTC ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.**

**11. ADAUHR : Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération en date du 29 mars 2010, la communauté de communes a approuvé le projet de convention de conseil et d'assistance proposé par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin).

Cette convention permet à la communauté de communes de bénéficier de la part de l'ADAUHR assistance et conseil gratuits (choix et déroulement de procédures réglementaires, identification de problématiques posées dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des aménagements et constructions publiques...).

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour une période de 3 ans à compter de la signature de la convention.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve le projet de convention de conseil et d'assistance proposé par l'ADAUHR et joint en annexe ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention.**

## **12. Finances Publiques : Engagement partenarial**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la communauté de communes et les services de la Direction Générale des Finances Publiques souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

La communauté de communes et les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Faciliter la vie de l'ordonnateur en développant et en enrichissant les échanges
- Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- Développer l'expertise fiscale et financière au service des responsables.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées à la convention d'engagement partenarial.

N.B : certaines de ces actions sont déjà mises en œuvre, comme par exemple la mise en place du prélèvement périodique et/ou à l'échéance pour le recouvrement des recettes, ou encore la mise en place de l'encaissement des recettes par TIP (Titre Interbancaire de Paiement)...

Un bilan annuel réalisé par la communauté de communes et les services de la Direction Générale des Finances Publiques permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Le suivi sera réalisé au moyen d'un tableau de bord.

Il est proposé d'autoriser la signature de cette convention d'engagement partenarial.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Prend acte des seuils minimum de poursuite dans la politique de recouvrement ;**

**Approuve le projet de convention d'engagement partenarial proposé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques et joint en annexe ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention et l'autorisation générale et permanente de poursuite.**

### **13. Ressources humaines**

#### **13.1 Renouvellement de contrat à durée déterminée.**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 4 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- Al. 4 : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche de l'agent contractuel,

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par l'agent gestionnaire / animateur de l'espace créateurs à la pépinière d'entreprises « la Ruche » dont le contrat arrive à échéance le 18.04.2013,

Il est proposé de renouveler le poste et le contrat de travail à durée déterminée (CDD) pour une période de deux ans, rémunéré sur la base de l'indice brut 418 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise le renouvellement du poste de l'agent gestionnaire / animateur à compter du 18 avril 2013 aux conditions définies ci-dessus.**

**Autorise M. le Président à signer tout document y relatif, et notamment le contrat de travail avec l'intéressée.**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.**

### **13.2 Embauche de saisonniers.**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de recruter des stagiaires « été » à temps plein pour le siège de la communauté de communes et pour le point Info tourisme localisé à la pépinière d'entreprises « La Ruche » durant la période estivale.

L'ensemble de ces stagiaires seront embauchés sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président à recruter des stagiaires durant la saison sus-décrite ;**

**Valide la rémunération correspondante à ces postes sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318 ;**

**Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.**

### **14. Maîtrises d'ouvrage déléguées**

#### **14.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité et choix du maître d'œuvre**

##### **a) Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le conseil municipal de Blodelsheim, dans sa séance du 8 février 2013, a décidé de confier les études et travaux nécessaires à la mise en conformité de l'atelier municipal à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Le coût d'objectif sera déterminé lors de la phase étude.

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Blodelsheim.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458X11** du budget primitif 2013 de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront pris au Budget Primitif 2013 à l'article 458X11 ;**



**Autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et tout autre organisme financeur (Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin) ;**

**Autorise le lancement d'avis d'appel public à la concurrence tant pour les études que pour les travaux selon la procédure adaptée ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 01/2013.**

**b) Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Choix du maître d'œuvre**

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération de ce jour, la communauté de communes a accepté de réaliser les études et les travaux de mise en conformité de l'atelier municipal de Blodelsheim sous la maîtrise d'ouvrage déléguée.

A ce stade de l'opération, il convient de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de retenir le cabinet Bleu Cube Architectes de Riedisheim pour un montant global de 3 452,05 € HT soit 4 128,65 € TTC.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le cabinet Bleu Cube Architectes ;**

**Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**14.2 Hirtzfelden – Rénovation de la chapelle de l'église : Demande de quitus**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation de la chapelle de l'église à Hirtzfelden.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libéré de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses (Art. 4581301) : 67.232,48 €

- Recettes (Art. 4582301) : 67.232,48 €

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 67.232,48 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Arrête les comptes tels que présentés ;**

**Demande quitus à la commune de Hirtzfelden.**

**14.3 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1**  
**Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte de sous-traitance N°6**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président,

Par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2011, l'entreprise Roesch Constructions a été déclarée adjudicataire du lot n°1 « Gros œuvre/Terrassement/VRD » pour un montant de 663.780 € TTC.

Lors de sa séance du 04 juin 2012, le conseil communautaire a accepté la proposition de sous-traitance n°6 de l'entreprise Roesch Constructions pour des travaux d'application d'un enduit d'imperméabilisation. Il s'agit de la société SAF Façade de Soppe-le-Bas.

A ce stade des travaux, le montant des prestations sous-traitées doit être réajusté.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
1	Gros-œuvre / Terrassement / VRD	ROESCH Constructions	HEIMSBRUNN	663.780,00 €	404.112,47 €
	Sous-traitant paiement direct n°1	à TP SCHNEIDER	WITTENHEIM	0 €	162.719,12 €
	Sous-traitant paiement direct n°2	à AW Découpe	NIEDERBRUCK	0 €	5.383,97 €
	Sous-traitant paiement direct n°3	à L.V.M.T.	FLAXLANDEN	0 €	36.363,18 €

Sous-traitant paiement direct n°4	à UMUT	GALFINGUE	0 €	15.488,20 €
Sous-traitant paiement direct n°5	à POLYCHAPE	COLMAR	0 €	16.962,15 €
Sous-traitant paiement direct n°6	à SAF FACADE	SOPPE LE BAS	0 €	20.508,41 €
Sous-traitant paiement direct n°7	à BETON SCIAGE	MULHOUSE	0 €	2.242,50 €
<b>Commentaires :</b> Acte de sous-traitance à paiement direct n°6 – Lot n°1 relatif à l'application d'un enduit d'imperméabilisation.				

Il est proposé d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise Roesch Constructions**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.**

#### **15. Divers (CNPE de Fessenheim, GERPLAN transfrontalier, Etude de stratégie touristique...)**

**CNPE de Fessenheim** : Le secrétariat de M. ROLL-TANGUI, délégué interministériel chargé du dossier de la fermeture du CNPE de Fessenheim, a sollicité M. le Président pour une rencontre. M. André ONIMUS demande l'avis du conseil communautaire concernant la suite à donner à la demande d'entretien. Arguant du fait qu'une action en justice auprès du Conseil d'Etat est en cours (notamment un recours contre l'instauration d'un délégué interministériel à la fermeture du CNPE), le conseil communautaire propose au président de ne pas donner suite à cette invitation, s'alignant ainsi sur la décision de la commune de Fessenheim. Mme Fabienne STICH confirme qu'elle a récemment décliné l'offre de rencontre avec le représentant de l'Etat.

M. Eric MICHELAT rappelle que la communauté de communes a longtemps regretté de ne pas avoir d'interlocuteur en charge du dossier. Désormais qu'il est désigné, il ne comprend pas pourquoi la communauté de communes ne répond pas positivement à l'invitation.

Par courrier daté du 28 janvier 2013, M. Michel SORDI, Député du Haut-Rhin, réaffirme son soutien à la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Fessenheim et annonce qu'il va organiser une large mobilisation des élus locaux en faveur du maintien du site.

A ce propos, Mme Fabienne STICH indique qu'un point presse s'est tenu en mairie de Fessenheim à l'initiative de trois députés (MM. Antoine HERTH, Michel SORDI et Eric STRAUMANN). Chacun a exposé les arguments qui militent en faveur de la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire : le besoin d'énergie électrique pour les activités économiques le long de la bande rhénane, le maintien de milliers d'emplois, le fondement purement politique de la décision... Lors d'une récente entrevue avec M. Francis ROLL-TANGUI, ils ont clairement affirmé leur ferme opposition au projet de fermeture de la centrale nucléaire.

Mme Fabienne STICH fait aussi le point sur la manifestation organisée à Colmar le 12 février dernier en même temps que la réunion de la CLIS. Environ 200 à 300 personnes étaient présentes devant la Préfecture.

M. François BERINGER indique que la nouvelle association « Fessenheim, notre énergie ! » se mobilise pour trouver des adhérents. Le bureau de l'association vient d'être constitué. La présidente est Mme Magali HEYER. Les statuts de l'association et le bulletin d'adhésion seront transmis à tous les délégués communautaires. Un programme d'actions sera prochainement établi.

### **GERPLAN : Action de préfiguration**

Devant le succès du marché des producteurs de Blodelsheim, et afin de valoriser cette action de vente locale en circuit court, la communauté de communes a décidé de promouvoir ce marché par la prise en charge des outils de communication.

D'une part, afin de relancer la communication sur les animations prévues durant l'année 2013 et d'y intégrer les coordonnées des nouveaux producteurs, il est proposé l'impression d'un nouveau flyer.

D'autre part, le marché ne se trouve pas sur un axe principal de la commune. Aussi, dans le but de renforcer la lisibilité de l'accès au marché il est également proposé de mettre en place un fléchage spécifique.

Le budget total consacré à cette opération est de 1.400 € TTC.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet « GERPLAN » du Contrat de Territoire de Vie ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2013.**

**Etude de stratégie touristique :** le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB) a organisé les 12 et 13 février 2013 des ateliers de travail relatifs à l'avenir touristique du territoire (positionnement, offres et clientèle) ainsi qu'un séminaire de réflexion sur l'organisation touristique du territoire.

Mme Agnès KIEFFER fait un compte-rendu de ces journées. L'idée principale qui émerge est d'organiser une collaboration intercommunautaire dans le domaine touristique entre Guebwiller et Fessenheim.

Ci-dessous les liens permettant de télécharger la version finale du diagnostic de l'étude de stratégie touristique :

- Rapport PDF : [https://dl.dropbox.com/u/56356097/TourismePRVGB-Phase1\\_V010213.pdf](https://dl.dropbox.com/u/56356097/TourismePRVGB-Phase1_V010213.pdf)
- Annexes : [https://dl.dropbox.com/u/56356097/ANNEXES\\_PRVGB.pdf](https://dl.dropbox.com/u/56356097/ANNEXES_PRVGB.pdf)

La prochaine réunion du comité de pilotage de l'étude de stratégie touristique se tiendra le 28 mars 2013 à Issenheim.

M. François WASSMER souhaite que la communauté de communes solutionne le problème de collecte des ordures ménagères résiduelles de l'aire de camping-car de Fessenheim.

**Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB)** : par courrier daté du 18 janvier 2013, la Préfecture du Haut-Rhin indique que l'accord pour la fusion des 2 syndicats mixte Pays et SCOT n'a pas été obtenu lors de la procédure de consultation des organes délibérants (CC de la Région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin, Essor du Rhin et du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ainsi que la commune de Soultzmatt-Wintzfelden). Cette circonstance, ne fait pas forcément échec à la fusion. En effet, le Préfet a la faculté de prononcer la fusion jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2013 après consultation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

**EHPAD Les Molènes** : par courrier réceptionné le 21 février 2013, l'association de Gestion « Les Molènes » interpelle le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage (Syndicat Mixte de l'EHPAD « Les Molènes ») sur sa nécessité absolue de reprendre une activité pleine à compter du mois de juin 2013, ce qui implique une ouverture ferme et définitive de l'Unité de Vie Protégée au plus tard le 30 juin 2013. Ce courrier fait suite aux nombreux retards supplémentaires constatés dans les travaux d'amélioration de la fonctionnalité de l'EHPAD.

## **16. Informations**

**CNPE de Fessenheim** : la prochaine réunion semestrielle d'information et d'échange avec les élus français et allemands de proximité se tiendra le 6 mars 2013 à Fessenheim.

**AMHR** : la prochaine séance de formation sur le thème de la communication en période préélectorale aura lieu le 16 mars 2013 à Bollwiller.

**RHODIA devient SOLVAY** : le site de Chalampé passera sous la nouvelle identité Solvay d'ici fin 2013.

### **Tour de table :**

**M. Cédric LEPAUL** : informe de l'obtention du permis de construire pour le projet concernant le multi-accueil intercommunal à Fessenheim.

**Mme Agnès KIEFFER** : indique que le programme culturel du 1<sup>er</sup> semestre 2013 sera prochainement diffusé sur le territoire. Le séjour ski organisé pour les jeunes connaît un vif succès. Le prestataire retenu est largement plébiscité.

**M. Frédéric GOETZ** : donne des indications sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées (OMR) après 2 mois de mise en place de la redevance incitative. La tendance est à une forte baisse, largement sous les estimatifs. Mais des dérives sont observées, notamment le dépôt d'OMR dans les bennes réservées aux encombrants en déchèterie. Ceci nécessite une surveillance accrue des agents de déchèterie.

**Mme Fabienne STICH** : constate que le nettoyage des points d'apport volontaire mobilise beaucoup les équipes municipales.

**M. André ONIMUS** : remercie M. Etienne SIGRIST, les membres de la commission finances, ainsi que MM. Thomas GRUNENWALD et Fabrice KRIEGER pour leur travail dans la préparation des points budgétaires à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 21 janvier 2013
2. Gestion des déchets : Promotion du compostage individuel – versement d'une subvention d'équilibre du budget principal portant diminution de la part des particuliers
3. Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) : Renouvellement de la participation financière 2013-2015
4. Mission Locale Jeunes : Convention de fonctionnement des permanences délocalisées
5. Compte de gestion 2012
6. Compte administratif 2012
7. Budget primitif 2013
8. Vote des taux d'imposition 2013
9. Etat de l'actif – Transfert du patrimoine du Budget général vers le Budget annexe « La Ruche ».
10. Immobilier d'entreprises – Etude d'opportunité et de faisabilité pour une solution d'accueil des entreprises : choix du bureau d'études
11. ADAUHR : Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités
12. Finances Publiques : Engagement partenarial
13. Ressources humaines
14. Maîtrises d'ouvrage déléguées
  - 14.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité et choix du maître d'œuvre
  - 14.2 Hirtzfelden –Rénovation de la chapelle de l'église : Demande de quitus.
  - 14.3 Rumsheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte de sous-traitance N°6
15. Divers (CNPE de Fessenheim, GERPLAN transfrontalier, Etude de stratégie touristique...).
16. Informations

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		Procuration à Eric MICHELAT
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		Procuration à François BERINGER
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER-BALP
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		

<b>Prénom / Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		Procuration à Philippe HEID
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		